



Augmentation Loyer sous-évalué en Loi Pinel entre deux baux

Par **Sophie P**, le **18/09/2021** à **17:54**

Bonjour à tous,

Je loue à ma mère un appartement neuf depuis plus d'un an sous le dispositif de la loi PINEL en zone tendu. N'ayant pas une retraite conséquente, nous avons fixé un loyer avec elle à hauteur de 350€ (plafond loi PINEL dans notre situation : 850€)

Or, aujourd'hui son état de santé l'oblige à quitter l'appartement.

Pouvons-nous revaloriser ce loyer sous-évalué pour le prochain bail ? Si oui, dans quels mesures ?

Merci à vous,

Sophie